

Les parties bleutées sont réservées au contrôleur

Date du contrôle:

Numéro du dossier d'étude conception/ implantation

Date de la demande:

Date de la demande du permis de construire (uniquement pour une installation neuve):

N° parcelle:

Section cadastrale:

N° rue de l'installation:

Adresse de l'installation:

Commune:

Propriétaire de l'immeuble

Nom prénom du propriétaire:

N° rue:

Adresse du propriétaire:

Commune :

Occupant de l'immeuble

Usage des locaux:

Nom de l'occupant de l'immeuble:

Prénom:

Téléphone fixe :

Téléphone portable

Service de contrôle :

Colmarienne des Eaux

18 rue E Bénès 68 027 Colmar Cedex

Tel : 03 89 22 94 50 -- Fax : 03 89 22 94 79 -- E-mail : contact@cdeaux.fr -- Site internet : <http://www.cdeaux.fr>

**Liste des pièces à fournir en 2 exemplaires par le propriétaire
(cocher les cases correspondantes aux documents envoyés)**

- plan de situation de la parcelle
- plan de masse du projet de l'assainissement non collectif, sur base cadastre selon les prescriptions du paragraphe 6
- un plan en coupe de la filière et de l'installation est recommandé (Paragraphe 6)
- Le présent formulaire dûment complété paragraphes 1 à 7

Si le projet ne concerne pas une habitation individuelle

- Etude de sol , recommandée pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques.
 - Sondage à la tarière
 - Test(s) de perméabilité
 - Tranchée ou horizon pédologique
- Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)
- Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)

Partie réservée au contrôleur

- Plan de situation parcellaire fourni
- Plan de masse fourni
- Plan en coupe fourni
- Formulaire complet
- Etude de sol fournie
- Sondage tarière
- Test de perméabilité
- Tranchée ou horizon pédologique
- Etude de contrainte parcellaire fournie
- Descriptif et dimensionnement de la filière

1 -NATURE DU PROJET

Le projet concerne :

2 -REALISATION DU PROJET

Concepteur du projet:

Installateur prévu:

N° Permis construire:

Section cadastre:

N° parcelle:

3 -CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

- Résidence principale
 Résidence secondaire
 Local Commercial
 Restauration
 Autre affectation

Nbre de pièces:
 Nbre chambres:
 Nbre habitants ou couverts/jour:

4 -ETUDES REALISEES SUR LE TERRAIN

- Une étude de définition de la filière a été réalisée

Si oui, Joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour compléter ce formulaire

Etude de sol

- Une étude de sol a été réalisée

Si oui, Joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour compléter ce formulaire

Partie réservée au contrôleur

- L'étude de sol a été fournie
 Si non, la connaissance du sol est suffisante pour contrôler le projet

5 -CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain

Superficie de la parcelle (m²):

Superficie disponible pour l'assainissement (m²):

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement

- Pente faible < 2%
 Pente moyenne entre 2 et 10%
 Pente forte >10%

- Présence forage sur le terrain
 Forage destiné à la consommation humaine

Nature de l'installation Eau (Puits, source, forage, ...):

Descriptif Eau (Débit, nature, prof, localisation):

Utilisation Eau (eau potable, sanitaires, arrosage, ...):

Distance forage / dispositif de traitement (m) :

- Présence forage sur terrain voisin
 Puits ou forage privé (eau potable)

- Ne connaît pas la nature de l'utilisation de l'eau du forage

Distance forage / dispositif de traitement (m):

Le terrain fait-il l'objet d'un zonage par rapport à un plan de prévention des risques d'inondation ?

- Par rupture de digue

- Par remontée de nappe à moins de 2 m
 Profondeur de nappe:

Destination des eaux pluviales

Destination des eaux pluviales (prévu dans l'étude) :

Autre destination des eaux pluviales :

- La superficie est suffisante pour le dispositif

- La filière est dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable

- Il y a des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection

- Ressource en eau potable à moins de 35 m de l'ANC

- Les eaux pluviales sont collectées à part

Rappel: le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyau d'infiltration) est interdit

6 - CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible:

- L'habitation et les limites du terrain
- La sortie des eaux usées de l'habitation
- Le prétraitement (Fosse toutes eaux, ...) et la ventilation associée
- Le traitement (épandage, filtre, ...)
- Le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)
- Les voies de passage de véhicules
- Les batiments annexes (garages, piscines, ...)
- Les puits, forages ou captages utilisés pour l'alimentation en eau potable sur et à proximité de la parcelle
- Les cours d'eau, fossés, mares, ...)
- Le système d'évacuation des eaux de pluie

Plan de masse à votre demande

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

Prétraitement, traitement et infiltration

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage, la côte des plus hautes eaux, la côte de remontée de nappe.

Partie réservée au contrôleur

- Le plan de masse du projet de l'assainissement non collectif a été fourni
- Les renseignements sont suffisants pour contrôler le projet
- Un plan en coupe de la filière et de l'installation a été fourni
- Si non les renseignements sont tout de même suffisants pour contrôler le projet
- L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est assuré

7 -Le dispositif de traitement des EU Présence d'un prétraitement

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont prétraitées séparément

Type de traitement primaire prévu dans l'étude:

Type de filière agréée:

Constructeur et nom de la filière agréée:

Volume de la Fosse toutes eaux, de la F septique ou F. étanche (m3):

Volume de l'installation biologique (m3):

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, ...):

- Fosse: Présence d'une ventilation
- Un Extracteur statique ou éolien est prévu

Un débourbeur ext. à la fosse est prévu Volume débourbeur (litres):

Position du préfiltre :

- La fosse toutes eaux est à plus de 10m de l'habitation
- Un Bac séparateur à fécule Volume du bac à fécule (litres):

- La fosse va être immobilisée par une dalle d'amarrage
- La fosse va être protégée par une dalle de répartition

Le dispositif de traitement des eaux usées

Type de traitement secondaire prévu dans l'étude:

Partie réservée au contrôleur

- Les eaux ménagères sont traitées séparément des eaux vannes
- Le volume du prétraitement est suffisant
- Si non volume suggéré (m3):
- L'implantation de la fosse est compatible avec les aménagements du terrain
- La ventilation est prévue
- La ventilation est conforme (entrée amont, raccordement aval, sortie niveau haut habitat)
- Le volume du préfiltre est adapté
- Un BAG est souhaitable
- Le volume du BAG est adapté
- Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue?
- La fosse est enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est prévue
- La filière prévue est autorisée dans la zone
- Le dispositif est adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, ...)

Précision si dispositif non adapté:

Si tranchées d'épandage :

nombres de tranchées: Longueur tranchée (m):

longueur d'une tranchée supérieur à 30 m

Autres systèmes :

longueur (m): Largeur (m): Surface (m²):

Le dimensionnement est adapté au logement

Distances minimales :

par rapport à l'habitation (m):

Distance / habitation >5 m

par rapport à la limite de parcelle (m):

Distance / limite de parcelle >3 m

par rapport aux arbres (m):

Distance / végétation >3m

L'évacuation des effluents (Dispositifs drainés)

Type d'évacuation des eaux traitées
prévu dans l'étude:

Le mode d'évacuation est autorisé dans la zone

Le lieu de rejet nécessite une autorisation du propriétaire

Le lieu de rejet nécessite une autorisation préfectorale

Si nécessaire, le pétitionnaire possède l'autorisation de rejet

L'autorisation préfectorale concernant ce rejet existe

Si non le particulier a fourni une dérogation

Vous n'êtes pas le propriétaire du lieu de rejet mais vous possédez une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu du rejet prévu ?
ex: gestionnaire du milieu récepteur) (

Vous possédez une autorisation préfectorale

Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté.

Le propriétaire s'engage à informer la Colmarienne des Eaux de la date de commencement des travaux et lorsque ceux ci seront en voie d'achèvement (avant recouvrement conformément au formulaire joint)

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance du règlement du SPANC (disponible auprès de la Colmarienne des Eaux ou de Colmar Agglomération)

Date d'établissement du dossier:

Nom et signature
de l'usager :

8 -PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR

Dossier d'étude : Avis du dontrôleur:

Commentaires:

Date du contrôle
du dossier:

Nom et signature
du contrôleur:

9 -AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE DE CONTROLE

Dossier d'étude : Avis du responsable du service

Commentaires:

Fait à , le

Nom et signature du responsable
de Colmar Agglomération